

INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS AU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS SALARIÉS DE L'INDUSTRIELLE ALLIANCE, ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS INC. (le « Régime »), TENUE LE 9 JUIN 2021, À 13h00, PAR WEBDIFFUSION.

1. OUVERTURE, PRÉSENCES ET PRÉSENTATION DES MEMBRES ACTUELS

1.1. Considérant la pandémie de la COVID-19 et les mesures de distanciation sociale prises par l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (la « Société ») et par le gouvernement, l'assemblée annuelle a lieu dans son entièreté via une plateforme de webdiffusion, laquelle permet également l'élection des représentants des participants au Comité de retraite (le « Comité ») de manière électronique. Il était également possible de se joindre à l'assemblée annuelle par téléphone pour ceux qui n'avaient pas accès à un ordinateur.

1.2. Au total, 311 participants actifs, 26 participants retraités et 2 participants différés se sont connectés à un moment ou à un autre à la réunion par webdiffusion. De ces nombres, 202 participants actifs et 17 participants retraités provenaient de Québec, 44 participants actifs et 5 participants retraités provenaient de Montréal, 29 participants actifs, 1 participant retraité et 1 participant différé de Toronto et 36 participants actifs, 3 participants retraités et 1 participant différé provenaient de Vancouver. Il y a également eu 25 participants qui ont assisté à la webdiffusion par téléphone.

1.3. Le président du Comité, monsieur Louis-Philippe Pouliot, se présente et souhaite la bienvenue aux participants. Il mentionne qu'il présidera l'assemblée et que madame Gabrielle Trottier Prud'homme agira à titre de secrétaire. Il présente ensuite les personnes qui feront des présentations lors de la rencontre, soit monsieur Alexandre Charest, conseiller au Comité et madame Dominique Côté, agissant à titre d'actuaire du Régime. Il ajoute que monsieur Jean-François Boulet, vice-président exécutif, Expérience client et employé, est également présent afin de répondre aux questions des participants s'adressant davantage à l'employeur.

1.4. Préalablement à l'assemblée, les participants ont reçu l'ordre du jour de la rencontre et le procès-verbal de la dernière assemblée annuelle. La présentation PowerPoint de la réunion, ainsi que le Rapport annuel 2020 du Comité étaient également disponibles sur le site Internet du Régime.

1.5. Le président poursuit avec la présentation des membres du Comité et les différents changements concernant la composition du Comité survenus dans la dernière année. Il explique qu'à la suite du départ de madame Hélène Lacasse, le Comité a décidé de nommer madame Marie-Hélène Bergeron pour pourvoir le poste de représentant des participants actifs avec droit de vote jusqu'à la présente assemblée annuelle.

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1. Le président réfère les participants au projet d'ordre du jour qui était disponible sur le site Internet du Régime. Il présente les différents sujets qui seront abordés.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 21 OCTOBRE 2020

3.1. Le président réfère les participants au procès-verbal de l'assemblée annuelle du 21 octobre 2020 qui était disponible sur le site Internet du Régime. Il demande si les participants ont des commentaires ou des ajouts à faire relativement au procès-verbal. En l'absence de commentaire des participants, la résolution suivante est adoptée :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée annuelle des participants au Régime complémentaire de retraite des employés salariés de l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., tenue le 21 octobre 2020, tel que soumis aux participants préalablement à l'assemblée.

4. MODE DE REPRÉSENTATION DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE RETRAITE

4.1. Le président présente aux participants le mode de représentation des membres du Comité. Il explique que 12 membres siègent au Comité, soit 6 membres désignés par l'employeur, 4 membres élus par les participants actifs (3 ayant droit de vote et 1 sans droit de vote) et 2 membres élus par les participants retraités et bénéficiaires (1 ayant droit de vote et 1 sans droit de vote). Les mandats, d'une durée de 3 ans, sont en élection de façon rotative chaque année. Cette année, 2 postes sont en élection, soit 1 poste de représentant des participants actifs avec droit de vote et 1 poste de représentant des participants inactifs sans droit de vote.

5. RÉSULTATS DE L'ÉLECTION

5.1. Le président rappelle le processus d'élection et explique le choix d'avoir procédé au vote avant la tenue de l'assemblée annuelle. Il confirme que madame Marie-Hélène Bergeron a été nommée pour le poste de représentant des participants actifs avec droit de vote et que monsieur Daniel Bannon a été nommé pour le poste de représentant des participants inactifs sans droit de vote. Il leur souhaite bonne continuité dans leur poste au sein du Comité au nom de tous les membres.

6. COMPTE-RENDU DE L'ADMINISTRATION

6.1. Monsieur Charest fournit des explications aux participants sur la structure et les responsabilités des différents comités. Il souligne que l'année 2020 a été une année de changement en termes de gouvernance pour le comité de retraite, notamment en raison de la fusion du régime de retraite de iA et iAAH et de l'abolition du comité d'audit. Il indique que c'est dorénavant le comité de retraite qui a repris l'ensemble des responsabilités du comité d'audit.

6.2. Il rappelle que le Comité est l'administrateur du Régime et qu'il est responsable de l'ensemble des tâches reliées à l'administration quotidienne du Régime. En tant que fiduciaire de la caisse de retraite, le Comité doit veiller à protéger les droits des participants et s'assurer de bien gérer les risques auxquels le Régime fait face. Il fournit des explications sur les nouvelles responsabilités du Comité et sur les responsabilités du sous-comité qui le supporte, soit le comité de placement.

6.3. Monsieur Charest fait ensuite un retour sur l'assemblée annuelle de 2020. Il remercie notamment les 1200 personnes qui ont répondu au sondage envoyé suivant l'assemblée de l'année dernière. Il souligne qu'une grande majorité de participants a apprécié le format virtuel de l'assemblée en plus de pouvoir poser des questions facilement grâce à la boîte à question. Il indique que le Comité va réfléchir à la manière de tenir les prochaines assemblées lorsque la présence des participants au siège social sera permise. À la suite de certains commentaires de participants, le processus d'inscription à l'assemblée a été simplifié et il est maintenant possible de voir les présentateurs lors de leurs présentations. L'assemblée sera également enregistrée et l'enregistrement sera disponible sur le site Internet du Régime ce qui permettra de revoir l'assemblée ultérieurement.

6.4. Monsieur Charest présente les 3 projets significatifs sur lesquels le Comité a travaillé en 2020, soit le changement à la structure de gouvernance, le remplacement d'un gestionnaire de la caisse de retraite et l'opérationnalisation de la superposition obligatoire. Il explique les raisons qui ont mené au remplacement du gestionnaire en actions mondiales, Hexavest, par Walter Scott. Monsieur Charest poursuit en expliquant la superposition obligatoire et ce qui a mené le Comité à mandater l'Épargne et Retraite Collectives (« ERC ») de iA afin d'autoriser le déploiement et le renouvellement des positions de superposition obligatoire selon certains critères très précis. Monsieur Charest présente ensuite les 3 projets importants sur lesquels le Comité désire travailler en 2021, à savoir la révision de l'allocation cible en placements alternatifs, l'optimisation du portefeuille obligatoire et la révision de la stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt. Monsieur Charest indique ensuite diverses façons d'obtenir de l'information sur le Régime et mentionne qu'il existe des ateliers de préparation à la retraite pour les participants de 50 ans et plus afin de les aider à bien planifier leur retraite.

6.5. Le président partage ensuite aux participants les questions reçues pendant la présentation vidéo. Un participant se questionne quant à savoir la raison qui fait en sorte qu'initialement, la période de vote était de 10 jours alors qu'en réalité, elle a été inférieure. Monsieur Charest explique qu'en raison de certains ajustements lors de la mise en place du système de votation, cela a pris un jour de plus pour lancer le vote, ce qui fait en sorte que la période de vote a été réduite à 9 jours plutôt que 10. Il ajoute que, malgré tout, cela a laissé beaucoup plus de temps aux participants que ce qui était alloué dans les années passées. Suivant une question d'un participant, le président indique que c'est monsieur Yvon Sauvageau qui est la personne externe siégeant au comité de placement et que celui-ci détient une grande expertise dans les placements. Le président ajoute que sa présence est grandement appréciée et que ce dernier contribue de manière active au comité de placement. Suivant une autre question d'un participant, monsieur Charest explique que, bien que le Comité aurait pu choisir un fonds indiciel pour remplacer Hexavest, ce n'est pas l'orientation que le Comité désire prendre pour les placements de la caisse de retraite et c'est pour cette raison que le Comité a plutôt opté pour la gestion active en sélectionnant un nouveau gestionnaire pour remplacer Hexavest.

6.6. Monsieur Charest poursuit en partageant aux participants les questions reçues à l'avance qui concernent la disponibilité des relevés annuels. Il indique que ceux-ci seront disponibles au courant de la semaine sur Workday pour les participants actifs. Quant au délai pour leur production, monsieur Charest indique que la date butoir pour le Régime est le 30 septembre, mais que le Comité vise à ce que les relevés soient disponibles avant l'assemblée annuelle, ce qui n'a malheureusement pas été possible cette année. Il précise également que le centre contact employé ne dessert pas les employés de iAAH. Ces derniers peuvent contacter l'administration du personnel de iAAH s'ils ont des questions.

7. ÉVOLUTION DE LA CAISSE DE RETRAITE

7.1. Le président cède la parole à Madame Dominique Côté pour présenter l'évolution de la caisse de retraite en abordant les cotisations, les prestations payées ainsi que les revenus de placement de la caisse de retraite en 2020. Elle débute en mentionnant que les flux monétaires de la caisse sont positifs en 2020. Il y a eu des entrées de fonds de plus de 205 millions de dollars qui sont constituées des revenus de placement de près de 145 millions de dollars, des cotisations et transferts de 61 millions de dollars. Avec les sorties de fonds de 50 millions de dollars, l'actif total du Régime au 31 décembre 2020 était de 1 milliard 396 millions de dollars. L'ensemble des classes d'actifs de la caisse du Régime ont enregistré des rendements positifs, ce qui a mené à des revenus de placement élevés en 2020.

7.2. Madame Côté poursuit en fournissant de l'information sur les cotisations des participants ainsi que les cotisations de l'employeur qui ont été plus élevées. Elle explique qu'au niveau des sorties de fonds, les frais de gestion ont été plus élevés en 2020 en raison des forts revenus de placement. Elle ajoute que les montants de cessation de participation versés ont été plus élevés compte tenu du nombre plus élevé de participants et les rentes versées ont augmenté majoritairement dû au nombre de participants retraités qui a aussi augmenté en 2020.

7.3. Madame Côté présente ensuite la composition de la caisse de retraite. Elle explique que les placements alternatifs ont continué d'être déployés en 2020 et vont continuer de l'être dans les prochaines années pour éventuellement se rapprocher de la cible de la politique de placement qui est présentement de 12,5 %. Elle termine en présentant un historique de la performance de la caisse.

7.4. À la suite d'une question d'un participant reçu via la plateforme, madame Côté indique que la prochaine section de l'assemblée annuelle permettra de comprendre la question concernant la cotisation d'équilibre. Le président poursuit en adressant à monsieur Charest une question reçue à l'avance d'un participant, concernant la valeur ajoutée négative des 4 dernières années. Monsieur Charest explique que, bien que le Régime présente une valeur retranchée pour les 4 dernières années, le rendement global des 4 dernières années est largement supérieur au rendement attendu à long terme dans l'évaluation actuarielle de capitalisation. Le changement d'Hexavest par Walter Scott permettra fort probablement d'améliorer la situation puisque le Comité s'attend à ce que Walter Scott soit plus près de l'indice de référence en cas de marché haussier. Enfin, la performance du gestionnaire d'allocation tactique peut également expliquer la valeur retranchée. Le Comité compte se pencher sur la marge de manœuvre à donner à ce gestionnaire au cours des prochains mois.

8. SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

8.1. Madame Dominique Côté est, par la suite, invitée à présenter la situation financière du Régime. Elle présente la situation du Régime sur la base de capitalisation, c'est-à-dire l'hypothèse selon laquelle le Régime se poursuit indéfiniment, et fournit des explications sur les objectifs de l'évaluation de capitalisation. La caisse de retraite a des actifs de 1 milliard 396 millions de dollars et un passif de 1 milliard 32 millions de dollars pour un surplus de 364 millions de dollars au 31 décembre 2020. Le ratio de capitalisation du Régime est de 135 % ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente. La provision de stabilisation requise est de 13,5 %. Le ratio de capitalisation du Régime est donc supérieur à 113,5 % qui est le niveau incluant la provision de stabilisation.

8.2. Madame Côté présente ensuite la situation du Régime sur la base de solvabilité, c'est-à-dire en fonction de l'hypothèse selon laquelle le Régime se termine au 31 décembre 2020. Les hypothèses actuarielles pour faire cette évaluation sont prescrites par la Loi RCR et par l'Institut Canadien des Actuaires. Le Régime a un surplus de 78 millions de dollars au 31 décembre 2020. Le degré de solvabilité du Régime est passé de 104 % à 106 % au 31 décembre 2020. Le rendement élevé des actifs de 2020 a grandement augmenté la valeur des actifs. Le passif sous base de solvabilité a également augmenté en raison de la baisse des taux d'intérêt, qui sont prescrit pour l'évaluation du passif. Elle termine en mentionnant que le nombre de participants a augmenté par rapport à 2019 lequel est passé de 7032 à 7486, ce qui représente une augmentation de 454 participants.

8.3. Le président répond ensuite à une question reçue de la part d'un participant via la plateforme. Il indique qu'investir directement dans le « benchmark » ne permettrait pas d'investir dans certaines catégories d'actifs dans lesquelles le Régime a investi. Monsieur Charest prend la parole pour répondre à une seconde question soumise par un participant en indiquant qu'il serait difficile de mettre en place un compte REER/CELI pour les participants qui reflèteraient les investissements du Régime. De plus, ce n'est pas une décision que le Comité serait en mesure de prendre, ce serait plutôt à l'employeur d'autoriser cette option pour les employés.

9. GESTION DES RISQUES DU RÉGIME

9.1. Monsieur Charest poursuit en présentant la gestion des risques qui constitue une des responsabilités les plus importantes pour le Comité et c'est pour cette raison que le Comité y accorde une grande importance. Il explique que la Loi RCR exige du promoteur du Régime qu'il mette en place une politique de financement qui établit le lien entre le financement et la tolérance au risque de l'employeur et les décisions d'investissement faites par le Comité. La politique de financement détaille d'ailleurs divers risques financiers auxquels le Régime fait face, dont les principaux sont le risque de variation des taux d'intérêt ainsi que le risque de rendement des actions. Cette politique identifie aussi des cibles de provisionnement qui sont des niveaux de financement ciblés par le promoteur du Régime sous les différentes bases d'évaluation. Monsieur Charest explique également que des tests de sensibilité sont effectués afin de s'assurer que les stratégies de placement utilisées limitent la baisse du ratio de capitalisation à 10 %, la baisse du degré de solvabilité à 7,5 % et que l'effet de ces chocs financiers se limite à une variation de 100 millions de dollars au bilan financier du promoteur du Régime.

9.2. Monsieur Charest explique que pour rencontrer les cibles et les tolérances fixées, le Comité met en place des stratégies de placement, il demande la production d'une évaluation actuarielle annuellement et il peut décider d'inclure des marges sur différentes hypothèses utilisées dans cette évaluation. Le promoteur du Régime contribue à gérer les risques du Régime en maintenant une approche prudente face au financement du Régime. Suivant la question d'un participant reçue à l'avance concernant le surplus du Régime et la possibilité d'en retourner une partie aux participants, monsieur Jean-François Boulet explique les déclencheurs requis pour permettre l'utilisation du surplus. Il indique que 3 critères se doivent d'être remplis pour permettre l'utilisation du surplus, à savoir, une hausse soutenue des taux d'intérêt, l'équité intergénérationnelle entre les groupes de participants doit être respectée et le surplus doit être utilisé dans le respect des règles de financement et de façon prudente. Considérant notamment qu'il n'y a pas eu de hausse soutenue des taux d'intérêt au-delà des taux de 2017 et que seulement une faible proportion du surplus pourrait être utilisée, la situation actuelle ne permet donc pas de remplir les critères établis par l'employeur pour utiliser le surplus du Régime.

9.3. Monsieur Charest poursuit en répondant à une question d'un participant reçue via la plateforme qui s'interroge quant au Régime des employés de iA versus les autres régimes gérés par iA. Monsieur Charest indique que le Régime est l'un des plus gros qui est géré chez iA et qu'il bénéficie d'un accès à de nombreux professionnels qui détiennent une grande expertise dans le domaine.

9.4. En réponse à une question d'un participant reçue avant l'assemblée, monsieur Charest indique que l'objectif du Comité, à titre de fiduciaire, est de faire fructifier les actifs de la caisse de retraite afin que les participants reçoivent une rente à leur retraite. Le fait d'optimiser les stratégies de placement permet d'assurer une saine gestion des nombreux risques financiers et de conserver la bonne situation financière du Régime. En assurant un rendement nécessaire et une bonne gestion de risques, cela encourage l'employeur à maintenir le Régime et à peut-être éventuellement permettre à l'employeur de faire une amélioration des bénéficiaires payables par le régime de retraite aux participants. Monsieur Charest poursuit en indiquant que la stratégie d'investissement n'a pas nécessairement changée lors de la baisse importante des marchés boursiers au début de la pandémie de 2020. En effet, grâce à la stratégie de diversification déjà en place, cela a permis d'éviter de subir des fluctuations trop importantes.

10. MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME

10.1. Monsieur Charest indique qu'il n'y a eu aucune modification au régime durant l'année 2020.

11. REGISTRE DES CONFLITS D'INTÉRÊT

11.1. Monsieur Charest informe les participants qu'aucun conflit d'intérêts parmi les membres du Comité n'a été rapporté pour l'année se terminant au 31 décembre 2020.

12. MISE À JOUR SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

12.1. Monsieur Charest explique que cette portion de la présentation a pour objectif de montrer l'évolution de la situation financière du Régime depuis le 31 décembre dernier. Cette section a été ajoutée suivant des questions de participants quant à la situation du régime durant la pandémie. En raison des commentaires positifs reçus, il a été décidé de conserver cette section.

12.2. Monsieur Charest informe les participants que tous les résultats présentés sont en date du 30 avril dernier et sont basés sur des estimations qui ont été préparées par l'ERC et non sur une évaluation actuarielle complète. Depuis le 31 décembre, le rendement de la caisse de retraite a été de -6,22% en raison principalement de la hausse des taux d'intérêt, ce qui a eu pour conséquence de diminuer la valeur des obligations détenues. Il souligne que cela n'est pas nécessairement négatif pour le Régime en raison de l'effet sur la base d'évaluation de solvabilité.

12.3. En ce qui concerne la solvabilité du Régime, monsieur Charest indique que le ratio du niveau des actifs de la Caisse par rapport aux engagements du Régime en date du 30 avril a augmenté de 4% durant cette période. Par ailleurs, en raison de la hausse des taux d'intérêt, le ratio de capitalisation a diminué de 4% durant cette même période. Bien que le ratio de capitalisation soit plus faible qu'au 31 décembre, il reste tout de même plus élevé que la cible de 113,5% de la politique de financement. Monsieur Charest conclut en indiquant que le Régime, au 30 avril, est en bonne santé financière.

13. VARIA

13.1. Le président poursuit avec les questions reçues de participants par la plateforme en ligne. Une question soumise n'étant pas du ressort du Comité, monsieur Boulet invite le participant à contacter madame Caroline Drouin pour répondre à sa question concernant l'assurance maladie hors province.

13.2. Monsieur Charest poursuit avec une autre question d'un participant qui se questionne quant aux mesures mises en place par le Comité pour diminuer les coûts de placement du Régime. Monsieur Charest indique qu'une analyse est réalisée annuellement et que, étant donné qu'une partie de la caisse est investie auprès de iAGP, le Régime bénéficie de frais de gestion peu élevés par rapport au reste du marché.

13.3. Le président rappelle que l'enregistrement de la présente assemblée annuelle sera disponible en ligne, sur le site Internet du Régime, et accessible jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Suivant la question d'un participant, monsieur Charest explique que le procès-verbal de l'assemblée annuelle de 2020 devait être approuvé lors de la présente assemblée avant d'être signé et daté. Enfin, monsieur Charest rappelle qu'il n'est pas en mesure de donner une date précise pour la disponibilité du relevé annuel du Régime sur Workday, mais qu'il devrait être disponible au courant de la semaine.

13.4. Le président remercie les participants d'avoir été présents en grand nombre et d'avoir participé à cette seconde assemblée annuelle virtuelle. Il les informe qu'un sondage leur sera acheminé afin d'avoir leurs commentaires sur le déroulement de la rencontre.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU à l'unanimité de lever l'assemblée.

Signé par Mylène Rioux

Mylène Rioux

Signé par Maude Papillon

Maude Papillon